

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 4 juillet 2008

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°6

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.

Du 24 avril 2008

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la fonction militaire.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.

Du 24 avril 2008

NOR D E F P 0 8 5 1 1 7 4 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 9 juillet 2007 (BOC N°23 du 21 septembre 2007, texte 3. ; BOEM 520-0.3).

Texte modifié :

Arrêté du 29 mars 2006 (BOC/PP 17, 2006, texte 5. ; BOEM 520-0.3) modifié.

Référence de publication : BOC N°25 du 4 juillet 2008, texte 6.

L'arrêté du 29 mars 2006 est modifié comme suit :

Table 2 Marine : remplacer le tableau par le tableau suivant :

Spécialités ou emplois			Coefficient multiplicateur de la prime versée au titre de l'engagement initial
Codification	Domaine de spécialité	Nature de filière	
GUETF	Guetteur sémaphorique		2
AVION	Avionique		2
CONTA	Contrôleur d'aéronautique		2
PLONG	Plongeur démineur		2

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur des armées,
chargé des fonctions de sous-directeur de la fonction militaire,*

Hugues de LA GIRAUDIERE.